




ARRÊTÉ PERMANENT, CIRCULATION, RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE

# N° 575-2024-RG - REGLEMENTATION GENERALE ZONE 30 DELIMITATION DU PERIMETRE RUE DE LA GIROUETTE, RUE DES POINTS CARDINAUX ET ALLEE DES QUATRE VENTS BOULEVARD DES NEUF CLES RUE BEAU SITE, IMPASSE BEAU SITE, RUE JEAN MARIE GARNIER ET RUE NOUVELLE

1 DOCUMENT - Publié le 28 août 2024

 **575\_2024\_RG.pdf**  
(.pdf, 102,6 KB)

 **TÉLÉCHARGER**

## HÔTEL DE VILLE DE MÂCON


Adresse postale :  
Quai Lamartine 71018 CEDEX Mâcon.

Entrée du public :  
Place Saint-Pierre.

L'accueil de l'Hôtel de Ville est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Le service État civil Réglementation est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h et le samedi de 9h00 à 12h00.

Pour connaître les horaires d'ouverture des autres services municipaux, consultez la page dédiée.

 03 85 39 71 00

<https://www.macon.fr/information-transversale/publications/n-575-2024-rg-reglementation-generale-zone-30-delimitation-du-perimetre-rue-de-la-girouette-rue-des-points-cardinaux-et-allee-des-quatre-vents-boulevard-des-neuf-cles-rue-beau-site-impasse-beau-site-rue-jean-marie-garnier-et-rue-nouvelle-8071>

**ESPACE  
PRESSE**